



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2025

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, que le conseil municipal de la Municipalité d'Ange-Gardien a adopté le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2025, en stipulant la date et l'heure du début de chaque séance, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19) comme suit :

Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025

Dates	Heure
Lundi 13 janvier 2025	19 h
Lundi 10 février 2025	19 h
Lundi 17 mars 2025	19 h
Lundi 14 avril 2025	19 h
Lundi 12 mai 2025	19 h
Lundi 9 juin 2025	19 h
Lundi 14 juillet 2025	19 h
Lundi 11 août 2025	19 h
Lundi 8 septembre 2025	19 h
Mardi 14 octobre 2025	19 h
Lundi 17 novembre 2025	19 h
Lundi 8 décembre 2025	19 h

Donné à Ange-Gardien, le onze décembre deux mille vingt-quatre.

La directrice générale et greffière-trésorière,



Brigitte Vachon